

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

Associations syndicales de propriétaires

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 86 08 - Ardennes ASSOCIATIONS Créations

Déclaration à la préfecture des Ardennes
VIVRE ENTRE THIN ET VENCE (VTV).

Objet : protéger les espaces naturels, le patrimoine bâti, les sites, les paysages, les sols et la biodiversité des Crêtes Préardennaises et plus particulièrement le hameau de La Fosse à l'Eau rattaché aux communes de Thin le Moutier et Launois sur Vence ; lutter contre toutes les atteintes qui pourraient être portées aux espaces naturels, au patrimoine bâti, aux sites, aux paysages, aux sols et à la biodiversité du secteur géographique mentionné dans le titre ; l'association se réfère particulièrement au préambule de la Convention Européenne du Paysage du Conseil de l'Europe signée le 20 octobre 2000 ; lutter y compris par toute action en justice contre l'implantation d'usines d'aérogénérateurs dites « parcs éoliens » ; si ces parcs ont été installés, obtenir par les moyens légaux l'arrêt de leur exploitation ou encore leur démantèlement et la réparation des préjudices subis de leur fait par les habitants que ce soit en termes de perte de valeur immobilière ou d'atteintes à leur santé et leur bien-être ; elle se réfère particulièrement aux droits et devoirs des citoyens affirmés par les articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement 2004 ; demander l'indemnisation des propriétaires (fermiers ou non) d'animaux impactés par l'implantation des parcs éoliens ; demander l'indemnisation de la société de chasse locale ayant du gibier impacté par l'implantation des parcs éoliens ; lutter, y compris par toute action en justice, contre toute pratique culturelle portant atteinte à la pérennité des sols, aux cours d'eau, aux ressources en eau et à la biodiversité ainsi qu'indirectement ou directement au bien être, à la santé et à la sécurité des habitants du secteur géographique concerné par l'action de l'association ; elle se réfère particulièrement aux articles 1 et 2 de la Charte de l'environnement et au préambule de la Convention Européenne du Paysage ; favoriser le dialogue et les échanges d'informations sur les nuisances environnementales, leurs conséquences sur les écosystèmes, la santé des hommes et des animaux, sensibiliser l'opinion publique à ces problèmes ; favoriser des référendums d'initiative locale sur tous les projets pouvant nuire à plus ou moins long terme

à l'environnement et donc au bien-être, à la sécurité et à la santé des habitants ; favoriser la sécurité routière au hameau ; favoriser l'entretien et l'embellissement du hameau

Siège social : 22, rue de Bellevue, La Fosse à l'Eau, 08430 Launois-sur-Vence.

Date de la déclaration : 29 janvier 2018.